

L'ENTRÉE EN 6ÈME

Ça y est : votre enfant entre au collège ! Des locaux plus vastes et plus lointains, avec souvent le car et la demi-pension, des centaines d'élèves, plusieurs enseignants pour une même classe et un enseignant par matière

...
POUR L'AIDER À PASSER EN DOUCEUR DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE, SUIVEZ LE GUIDE !

Nous contacter

Collège Côte Legris, 9 avenue de Mardeuil – BP 516, 51331 Epernay cédex

Téléphone: 03 26 51 16 24 Email: ce.0511189r@ac-reims.fr

Site du collège: www.clg-cote-legris.ac-reims.fr/

La 6^{ème} de A à Z

Quelques points de repère sur le « vocabulaire pratique » utilisé au collège, pour répondre aux questions immédiates que vous vous posez ...

Bilan trimestriel

Vous y aurez accès sur l'ENT (Espace numérique de Travail) après le conseil de classe de fin de trimestre. Il comporte les notes et appréciations de chaque professeur et une synthèse du professeur principal pour suivre les progrès et prendre connaissance des difficultés éventuelles de votre enfant. C'est un document à conserver.

Cahier de texte / agenda

Sous format papier, il sert à noter les leçons à apprendre, les exercices à faire, les consignes des professeurs... Il vous permet aussi de suivre ce qui a été fait en classe. Sous format numérique, le cahier de textes de la classe est consultable depuis l'ENT du collège.

Carnet de correspondance (ou de liaison)

Il contient le règlement intérieur du collège, les absences, retards, modifications d'emploi du temps, réunions, sorties, notes, demandes de rendez-vous, horaires du collège... et l'autorisation de sortie de votre enfant. Veillez à ce qu'il soit toujours dans son sac, Il doit être à même de le présenter dès son arrivée au collège. Il doit rester propre et sans dessin.

Le chef d'établissement

Secondé(e) par un(e) adjoint(e), il/elle dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège. Il/elle met également en place le projet d'établissement. Responsable de la sécurité des personnes et des biens, il/elle peut prononcer des sanctions disciplinaires. Il/elle préside les différentes instances.

Vos contacts

M. Reibel, Principal

Principal(e)-adjoint(e)

Mme Fremond, Directrice adjointe de SEGPA

Mme Batonnet, Adjointe-gestionnaire

Mme Leblond, secrétariat d'intendance

Mme Moret, secrétariat de direction

Aides financières

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... Pour en bénéficier, vous pouvez vous adresser à l'intendance du collège et/ou à l'assistante sociale scolaire.

L'assistante sociale scolaire

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières). Il/Elle est formé(e) à l'écoute des élèves et tenu(e) au secret professionnel. Il/elle travaille en coopération avec le médecin, l'infirmière scolaire et la Psy-EN qui assurent des permanences dans le collège.

L'assurance scolaire

Elle est exigée pour toutes les activités facultatives: sorties au théâtre après les heures de cours, séjours linguistiques, voyages scolaires...

Psy-EN (Psychologue Education nationale)

La Psy-EN fait partie de l'équipe éducative. A ce titre, elle participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Elle informe sur les poursuites d'études et les professions. Elle peut recevoir votre enfant à sa permanence du collège, sur rendez-vous ou au CIO (centre d'information et d'orientation) d'Épernay.

Conseiller principal d'éducation

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE organise le bon déroulement de la « vie scolaire » et participe à son animation, secondé par une équipe d'assistants d'éducation. Il suit la scolarité de votre enfant, et contrôle en particulier son assiduité (entrées, sorties, absences, retards).

Heure de vie de classe

Ces 10 heures réparties sur toute l'année scolaire permettent d'installer un dialogue permanent (autour du fonctionnement du collège, de la classe, par exemple) entre, d'une part, les élèves de la classe ; d'autre part, les élèves et leurs professeurs (ou d'autres membres de l'équipe éducative). Elle est assurée par le professeur principal.

Organisation personnelle

Chaque professeur indique le travail personnel (révision, recherches à faire pour un exposé, matériel à apporter...) pour le cours suivant. Ces consignes sont notées à la fois sur le cahier de textes de la classe et sur celui de votre enfant. Votre enfant a besoin d'aide et d'accompagnement pour faire ses devoirs.

Professeurs

Avec un professeur par matière, votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux attentes de chacun. Le professeur principal joue un rôle de référent pour vous et votre enfant. Il prépare les conseils de classe, facilite le dialogue entre les différents enseignants de la classe. N'hésitez pas à rencontrer ces enseignants lors des réunions parents-professeurs ou sur rendez-vous pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

Le règlement intérieur

Voté par le conseil d'administration, il définit les règles de vie au sein de la classe et du collège. Par exemple : les horaires d'ouverture, les heures de sortie pour les externes et les demi-pensionnaires, l'usage des locaux, les droits et obligations des élèves... Ce document est dans le carnet de liaison.

SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

La SEGPA accueille des élèves, de la 6^e à la 3^e, ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Ils y bénéficient d'un encadrement renforcé (classes à effectifs réduits) par des enseignants spécialisés. Les programmes sont adaptés : priorité aux compétences de base, préparation à l'insertion par la découverte de champs professionnels. Les élèves sont inclus dans les cours de classes ordinaires pour lesquels ils ne rencontrent pas de difficultés fortes.

ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

C'est un dispositif au service de la construction des parcours des élèves en situation de handicap. En fonction de leurs capacités, les élèves sont inclus dans des cours de classes ordinaires.

Livret personnel de compétences (LPC)

Il atteste l'acquisition des connaissances, des compétences et de culture du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire. Il comprend aussi :

- les 1^{er} et 2^{ème} niveaux de sécurité routière,
- le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1),
- PIX
- les acquis en langues vivantes étrangères.

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

La formation dispensée au collège est articulée autour de l'acquisition de compétences dans 8 domaines principaux :

- langue française à l'oral et à écrit,
- langue étrangère,
- langues mathématiques scientifiques et informatiques,
- langages des arts du corps,
- méthodes et outils pour apprendre,
- formation de la personne et du citoyen,
- systèmes naturels et systèmes techniques,
- représentations du monde et de l'activité humaine.

Représentants des parents d'élèves

En tant que parent d'élèves, vous éliez des représentants au conseil d'administration. Grâce à eux, vous bénéficiez d'informations sur le fonctionnement du collège, mais aussi de leur aide et de leurs conseils, tout au long de l'année scolaire. Demandez leurs coordonnées au secrétariat du collège. Les délégués de parents assistent aux conseils de classe et peuvent être élus pour être membres, par exemple, du conseil d'administration.

